

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 19 MARS 2009 A 19 H 30

L'an deux mil neuf le, 19 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 4 mars 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BENSO, Le Maire.

Etaient présents : Patrick BENSO - Jean-Louis DAUNY - Pascale LEFORT - Didier CHASSAIN
Martine KISZKO - Muriel AUSSOURD - Laurent DAUDON - Catherine
GAUTREAU - Denis GRAVIER - Fabrice JEULIN -
Jean-Claude MARTIN - Xavier BIGO

Absents excusés : Claire BOUCHERY pouvoir à Laurent DAUDON
Bernard CANIPEL pouvoir à Jean-Louis DAUNY
Absente : Françoise AUBERTIN

Membres en	
Exercice	15
Présents	12
Votants	14

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance, Muriel AUSSOURD.

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30

A L'ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2008

Monsieur Didier CHASSAIN Maire Adjoint présente le compte administratif 2008 qui laisse apparaître les résultats de la commune comme ci-après :

EN FONCTIONNEMENT

▪ Recettes	637 007.26
▪ Dépenses	524 155.50
▪ Soit un excédent sur l'exercice de	112 851.76
▪ Compte tenu de l'excédent N-1	367 659.60
▪ L'excédent de fonctionnement est de	480 511.36

EN INVESTISSEMENT

▪ Recettes	293 363.64
▪ Dépenses	154 600.97
▪ Soit un excédent sur l'exercice de	138 762.67
▪ Compte tenu du déficit N-1	148 463.57
▪ Le déficit d'investissement est de	9 700.90

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE **470 810.46**

Monsieur Le Maire s'étant retiré pour permettre le vote de l'assemblée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2008 ainsi présenté.

AFFECTION DES RESULTATS 2008

Monsieur Didier CHASSAIN Maire Adjoint propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats 2008 comme ci-après :

L'excédent de fonctionnement de la commune de sera réparti	470 810.46
à l'article 002 en recettes de fonctionnement	461 109.56
à l'article 1068 en recettes d'investissement	9 700.90
à l'article 001 en dépenses d'investissement	9 700.90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité l'affectation des résultats ainsi présentée.

COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2008

Le compte de gestion 2008 du percepteur étant en tout point égal au compte administratif 2008 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le compte de gestion 2008.

VOTE DES 4 TAXES 2009

Le produit fiscal attendu pour 2009 est de 309 578 € avec le maintien des mêmes taux d'imposition que l'année dernière, à savoir :

- Taxe d'habitation	7.30%	soit un produit de	74 387
- Taxe foncière (bâti)	14,80%	soit un produit de	116 876
- Taxe foncière (non bâti)	40,62%	soit un produit de	17 060
- Taxe professionnelle	5,50%	soit un produit de	101 255

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité, ces taux inchangés pour 2009.

BUDGET PRIMITIF 2009

Le budget primitif 2009 est présenté en équilibre pour les deux sections, fonctionnement et investissement, comme ci-après :

En fonctionnement	926 048
En investissement	466 402
Soit un total de	1 462 450

Après lecture faite des opérations d'investissement retenues par la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2009.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire en investissement en opérations non affectées à un programme (ONA), les dépenses concernant divers matériels pour un montant total de 40 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCePTE d'inscrire ces dépenses en investissement au budget primitif de l'exercice 2009.

SUBVENTIONS AU CCAS et CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention à LA CAISSE DES ECOLES article - **657361** - de 19 000 € et au CCAS de 11 000 €- article **657362** - soit un montant total de 30 000 €

SUBVENTIONS 2009 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCORDE** les subventions aux associations pour un montant de 5 120 € répartis comme suite :

Coopérative scolaire	950	La Darvoise	950
Vélo club de Darvault	400	Association des Parents Elèves	400
Judo Club du Gâtinais	250	ODE	160
Ste de Chasse	130	Croix Rouge Nemours	150
Gène	250	Roller Skating Club	150
AHVOL	50	Association aide aux enfants de Tchernobyl	100
FNACA	100	Val de Loing	600
USNSP SPORT ADAPTE ST PIERRE	100	ASKE	80
USNSP SPORT ST PIERRE	100	Restos du cœur	200
Choral de l'Orvanne	70		

ADHESION A L'ASSOCIATION DU VAL DE LOING & DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à nouveau à l'association et procède à la désignation des membres qui représenteront la commune dans l'**association DU VAL DE LOING** :

Titulaires : Jean-Louis DAUNY – Claire BOUCHERY
 Suppléants : Patrick BENSO – Catherine GAUTREAU

**DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ELECTRIFICATION RURALE DU SUD-EST SEINE ET MARNAIS**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande sera faite au syndicat d'électrification pour le branchement du nouveau réseau d'éclairage rue Préfleury et pour la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage existant.

Le Conseil Municipal prend note que les devis sont en cours d'établissement pour la constitution du dossier de demande de subvention dont il aura à débattre ultérieurement.

**ENQUETE PUBLIQUE POUR LA DEMANDE D'EXTENSION DE
LA STATION SERVICE ESSO AIRE DE DARVAULT**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'enquête publique déclenchée par la Préfecture de Seine et Marne pour la demande d'extension de la station service Esso située sur l'aire de Darvault, il convient de donner notre avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DONNE** à l'unanimité des personnes présentes un avis favorable.

**COMMISSION JEUNESSE ET SPORT DE DARVAULT
SORTIE DECOUVERTE KARTING DU 4 AVRIL 2009**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la participation communale pour la sortie « Découverte Karting » organisée le 4 avril 2009 par la commission jeunesse et sport de la commune et destinée aux jeunes de 7 à 13 ans.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

FIXE la participation communale à 13 euros par personne, dépense prévue à l'article 6232 resteront à la charge du jeune participant, 12 €.

**ADHESION A L'ARBG
(Association pour la réflexion sur la création d'un PNR du Bocage Gâtinais)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ne souhaite pas adhérer à cette association, la commune ne semble pas concernée par cette réflexion.

**AVIS SUR LA REVISION DU PLAN REGIONAL
POUR LA QUALITE DE L'AIR (PRQA)**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de donner un avis sur le projet de PRQA (Plans Régionaux pour la qualité de l'Air) avant le 6 juin prochain, date à laquelle celui-ci sera considéré comme favorable.

Le Conseil Municipal souhaite en débattre lors de la prochaine séance pour se laisser le temps de prendre connaissance du dossier communiqué sous forme de cd rom.

PREND note que son avis sera réputé favorable des le 6 juin 2009.

QUESTIONS DIVERSES

SYNDICAT DES TRANSPORTS : Le Maire fait part de son courrier en date du 13 mars dernier adressé au Syndicat des transports concernant la suppression du réseau TVL sur la déserte de Darvault pour laquelle la commune n'a pas été consultée.

NATURA 2000 : Le Maire informe que la candidature de Monsieur Jean DEY, Conseiller Général est retenue à la Présidence du Comité de pilotage (COPIL), et que le département de Seine et Marne est désigné comme opérateur sur le site Natura 2000, site d'importance communautaire (SIC) de la carrière de Darvault.

SEMAFOR 77 HAUT DEBIT : Le Maire fait part de la mise en place d'un N° cristal 0 969 390 777 à la disposition des administrés pour répondre aux questions concernant l'accès à Internet Haut Débit par quelques technologies que ce soit.

ZAC - SECTEUR SUD : Le Maire fait part du cahier des prescriptions urbaines architecturales, paysagères et environnementales que nous a adressé aménagement 77 pour consultation.

CIMETIERE : Le Maire informe le conseil qu'il convient de se réunir pour l'installation du nouveau cimetière, la première concession venant d'être vendue.

FOYER : Le Maire signale que la commission chargée de la gestion du foyer se réunira afin de réactualiser le règlement, revoir les tarifs et la gestion de cette salle.

PASSAGE DE M. DIDIER JULIA : Monsieur Le Maire rappelle que le passage de M. Didier JULIA est prévu vendredi 20 mars 2009 afin de rencontrer les habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 45.